

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025
Publication : 28/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du lundi 24 mars 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19	Nombre de Membres présents à la séance 15	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 16
--	--	---

Date de la convocation : 18 mars 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 mars 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Nathalie DELESTRE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Madame Mélanie DECURE, Madame Amélie NÉE, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON

Secrétaire de séance :

Monsieur Philippe CAUCHOIS a été nommé secrétaire de séance.

2025 / 016 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal doit élire un président de séance, préalablement au débat et au vote. Madame Claude BOULIER est élue présidente à l'unanimité des membres présents et procède à la lecture du Compte financier Unique 2024 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	264 359.14 €			22 000.00 €
Opérations de l'année	114 880.53 €	310 386.15 €	11 962.14 €	70 000.00 €
Total	379 239.67 €	310 386.15 €	11 962.14 €	92 000.00 €
Résultat de clôture	68 853.52 €			80 037.86 €
Restes à réaliser	8 375.85 €			
Total cumulé	77 229.37 €			80 037.86 €

Soit un excédent global de 2 808,49 €.

Hors de la présence de Monsieur Jean-Paul Couiller Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe.

Le secrétaire de séance, Philippe Cauchois



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

